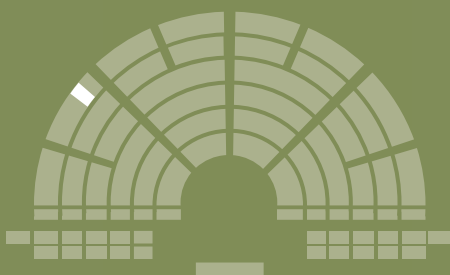




Joël Labbé

Sénateur du Morbihan
Citoyen du Monde



BILAN DE MANDAT 2017/23



VOTRE SÉNATEUR

BIOGRAPHIE

Porté par des valeurs humanistes, Joël Labbé s'engage en politique dès l'âge de 25 ans. Élu adjoint de sa commune de Saint-Nolff en 1977, il le restera durant trois mandats, avant de devenir maire de 1995 à 2014. Marqué par les conclusions du premier Sommet de la Terre Rio 1992, il fait du développement durable son cheval de bataille, bousculant les pratiques politiques locales : engagement de sa commune dans le réseau des Communes du monde en 1997, première démarche Agenda 21 local breton dès 2005, zéro phyto dès 2006, lancement d'un festival militant... En 2011, il est élu sénateur et renonce à ses mandats de conseiller général du canton d'Elven et de président du projet de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ; il siège désormais au palais du Luxembourg au sein du premier groupe écologiste du Sénat.

À la tête de la liste Morbihan en transition, il conserve son siège aux élections sénatoriales de 2017. Trop peu d'écologistes ayant été élu·e·s pour former un groupe, il rejoint le groupe RDSE (Rassemblement démocratique et social européen) pendant trois ans, puis lors du renouvellement de 2020, adhère au nouveau groupe Écologiste - Solidarité et Territoires. Au Sénat, Joël Labbé est vice-président de la commission des Affaires économiques, particulièrement investi sur les questions agricoles et alimentaires.

FONCTIONS PARLEMENTAIRES

Vice-président de la commission des Affaires économiques

compétente dans les secteurs suivants : agriculture, forêt, chasse et pêche, communications électroniques et postes, commerce extérieur, industrie, énergie, consommation, commerce, entreprise, logement, politique de la ville, urbanisme, tourisme, outre-mer, recherche appliquée et innovation, espace.

Membre du Comité de déontologie parlementaire du Sénat

Membre du Groupe d'études Agriculture et alimentation

Membre du Groupe d'études Économie sociale et solidaire

Membre du Groupe d'études Élevage

Membre du Groupe d'études Forêt et filière bois

Président délégué Groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest

(pour la Guinée-Bissau)

CHIFFRES CLÉS DU MANDAT

46 interventions en discussion générale

59 questions au Gouvernement sur des enjeux locaux et nationaux

3 propositions de loi ou de résolution (auteur)

65 propositions de loi ou de résolution (co-signataire)

744 amendements déposés en premier signataire

1 rapport parlementaire



“ La politique,
c’est l’art de
rendre possible
ce qui est
nécessaire.”

J’ai le plaisir de vous présenter le bilan de mon deuxième mandat parlementaire. Élu au Sénat en 2011, j’ai été réélu en 2017. L’issue de ce deuxième mandat marque la fin de ma carrière politique puisque j’ai pris la décision de ne pas me représenter aux élections de 2023.

Dans la lignée du premier mandat, ce nouvel exercice a cependant été particulier : pour la première moitié du mandat, faute d’un nombre suffisant d’élu·e·s, il n’y avait plus de groupe écologiste. Avec mon collègue Ronan Dantec, nous étions rattachés au groupe RDSE (Rassemblement démocratique social européen). Même si nous y avons été bien accueillis et respectés, nous avons pu constater combien il était important d’avoir un groupe écologiste pour porter la voix de l’écologie au Sénat. C’est ainsi que suite aux élections de 2020, nous avons retrouvé avec bonheur un nouveau groupe composé de douze élu·e·s écologistes.

Membre de la commission des Affaires économiques, j’ai retrouvé mon rôle de chef de file du groupe sur les questions concernant l’agriculture et l’alimentation. Tout en dénonçant les méfaits de l’industrialisation de l’agriculture, j’ai défendu sans relâche un modèle agricole alternatif basé sur l’agroécologie et plaidé pour un réel soutien à l’agriculture biologique, ainsi que pour une véritable relocalisation de l’alimentation.

J’ai aussi poursuivi mon travail sur les plantes médicinales. La mission d’information sur le développement de l’herboristerie et des plantes médicinales, des filières et métiers d’avenir, que j’avais initiée a permis de porter un éclairage nouveau sur l’intérêt de prendre en considération cette activité oubliée, voir méprisée et contrainte.

Concernant les pesticides, qui m’auront “collé à la peau” tout au long de mes mandats, j’ai eu à cœur d’assurer le suivi de la loi Labbé qui a vu, au 1^{er} juillet 2022, son extension aux cimetières, aux terrains de sport ainsi qu’à l’ensemble des espaces non agricoles. Cela par voie réglementaire après un bon travail commun avec les services du ministère de la Transition écologique.



“Y’a tant de folie et trop d’misère
Tout c’qui a été dit reste à faire
C’est comme ça
Mais pourquoi
On laisse tourner l’monde à l’envers
Sans prendre l’air, sans s’donner le temps
De r’tourner
À l’endroit
Où il fait bon vivre...”

Jacques Higelin

J'ai également été mobilisé contre le renouvellement de l'autorisation du glyphosate au niveau européen. Cet herbicide "total" est devenu un emblème des méfaits de l'agrochimie pour ses effets néfastes sur la santé et sur l'environnement. Il faudra encore se battre pour parvenir à son interdiction tant les lobbies sont actifs pour en défendre l'utilisation.

J'ai mené une lutte d'arrache-pied contre la dérogation pour la réutilisation des pesticides néonicotinoïdes "tueurs d'abeilles" sans succès initial, faute d'avoir trouvé une majorité ; mais heureusement, cette dérogation a été remise en question en ce début d'année par un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne.

Je me suis également investi sur les autres dossiers législatifs portés par mes collègues écologistes, à l'image de cette "vraie loi climat" que nous avons collectivement écrite et chiffrée afin de répondre aux propositions de la Convention citoyenne, contrairement au projet de loi gouvernemental bien en deçà des exigences de l'Accord de Paris sur le Climat. Dans cette loi Climat et résilience, j'ai pu notamment introduire, par voie d'amendement, l'interdiction d'utiliser les engrais de synthèses à partir de 2024 pour les usages non agricoles, soit sur l'ensemble du périmètre de la loi Labbé. Ces engrais émettant du protoxide d'azote, un gaz 300 fois plus impactant sur le climat que le CO₂.

Au-delà du travail législatif mené en commission et en séance, j'ai eu à cœur d'être le relais des collectivités locales, afin de porter la voix de nos élu-e-s morbihannais-es à Paris.

Beaucoup de travail, beaucoup d'énergie, beaucoup de luttes, des échecs, quelques victoires... Je vous invite à découvrir le bilan de ces six dernières années passées au Sénat.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement

A handwritten signature in black ink, reading "Joël".

Joël Labbé

Sénateur du Morbihan



PORTER

—
LA VOIX DE
L'ÉCOLOGIE AU SÉNAT

La création d'un nouveau groupe écologiste au Sénat en 2020, le groupe Écologiste - Solidarité et Territoires, a permis à Joël Labbé d'exprimer de manière forte son positionnement en faveur de la transition écologique et sociale. Pour l'accompagner dans ses combats écologiques, Joël Labbé a également pu compter sur un réseau d'acteur·rice·s engagé·e·s et sur une équipe soudée.



2022 – Les sénateur·rice·s du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires au Sénat.

■ Défendre les valeurs écologistes au sein du GEST (Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires)

Le renouvellement sénatorial de 2017 avait mis un terme à la belle aventure du groupe écologiste au Sénat, premier groupe écologiste de la V^e République, dont Joël Labbé fut membre de 2012 à 2017. Après sa réélection, Joël Labbé fit alors le choix de se rattacher pendant trois ans au groupe du Rassemblement démocratique et social européen (RDSE) du Sénat, un groupe ouvert et diversifié, qui lui assura une liberté de parole et de vote indispensable.

Depuis les dernières élections sénatoriales de septembre 2020, à la faveur du retour des écologistes au sein de la Haute Assemblée, Joël Labbé est membre du **groupe Écologiste - Solidarité et Territoires (GEST)**, fort de douze membres et présidé par le sénateur de l'Isère, Guillaume Gontard.

Le GEST, composé en majorité d'élue·s Europe Écologie Les Verts mais aussi d'élue·s citoyen·ne·s écologistes ou issus du mouvement Génération·s, s'inscrit dans la continuité du groupe écologiste 2011-2017. Les valeurs du groupe sont celles de **l'écologie politique, de la solidarité, de la démocratie et du progrès** : protection de l'environnement et des droits humains, urgence écologique et justice sociale, défense des libertés publiques, féminisme, solidarité internationale, démocratie participative, laïcité... La représentation de tous les territoires, ruraux et urbains, et la défense de la décentralisation sont aussi des points chers aux élu·e·s du groupe. **Ce retour de l'écologie politique dans la Haute Assemblée était vital pour la démocratie.**

Groupe d'opposition au Gouvernement comme à la majorité sénatoriale, le groupe écologiste est aussi et surtout un **groupe de propositions**. Un petit groupe, certes (3,4 % des 348 sénateur·rice·s), mais qui travaille dur ! Durant la session 2022-2023, le groupe a fait voter 8 % de l'ensemble des amendements adoptés au Sénat, 18 % de l'ensemble des résolutions et 20 % de l'ensemble des propositions de loi !

Après deux ans à porter seuls la voix des écologistes au Parlement, l'année 2022 a vu renaître le **groupe écologiste de l'Assemblée nationale**, suite aux bons scores des écologistes aux élections législatives.

Depuis, **les échanges ont été constants et fructueux entre les deux chambres pour mutualiser et coordonner les efforts**, et amplifier la parole des écologistes dans les hémicycles parlementaires.

Avec le retour d'un groupe à l'Assemblée nationale, le groupe écologiste du Sénat a retrouvé sa mission première : **tisser le lien avec les territoires** et particulièrement, avec les élu·e·s qui se retrouvent dans les valeurs et les positions de l'écologie politique.

■ **S'appuyer sur un réseau d'acteur·rice·s engagé·e·s pour la transition**



25.09.22 – Échange avec Rob Hopkins, initiateur du mouvement international des Villes en transition, lors de la Foire bio de Muzillac.

Dès son élection en 2011, Joël Labbé a fait le choix **d'associer le plus possible la société civile aux débats parlementaires**.

Au-delà des auditions officielles organisées par la commission des Affaires économiques ou par son groupe, il s'est appuyé sur un large panel d'acteur·rice·s engagé·e·s pour la transition, expert·e·s scientifiques, syndicats professionnels, associations et ONG, élu·e·s locaux·ales, afin d'enrichir sa réflexion et son travail parlementaire. Grâce à ce riche travail en réseau, au plan national comme local, son engagement sur des thé-

matiques comme les pesticides, l'agriculture, l'alimentation, les abeilles ou l'herboristerie a bénéficié d'un large écho auprès des citoyen·ne·s, lui donnant une légitimité supplémentaire dans l'hémicycle.

■ **Travailler au sein d'une équipe soudée**

Durant ce deuxième mandat, Joël Labbé a pu compter sur une équipe soudée : à Paris, Aurélien Vernet, à ses côtés lors du premier mandat, a laissé sa place dès 2018 à Fanny Duperray, collaboratrice au palais du Luxembourg, en charge de la préparation et du suivi de l'ensemble des textes législatifs.

Dans le Morbihan, Karine Grosjean avait pour mission l'organisation et l'animation de la permanence parlementaire et était en charge des relations avec les élus et les acteurs locaux ; Sylvie Valet était en charge de la communication et des réseaux sociaux.



L'équipe en 2018, avec de gauche à droite, Sylvie Valet, Fanny Duperray, Joël Labbé et Karine Grosjean.

“AUCUN HOMME
NE PEUT MOURIR EN PAIX
S’IL N’A PAS FAIT
TOUT CE QU’IL FAUT
POUR QUE LES AUTRES
VIVENT”

Albert Camus



AGIR

POUR LA SORTIE
DES PESTICIDES

Le combat contre les pesticides aura incontestablement marqué les deux mandats de Joël Labbé.

Retour sur la grande victoire de la loi zéro phyto, élargie à de nouveaux espaces en 2022, et les avancées gagnées pas à pas, malgré l'inertie d'un système qu'il n'a eu de cesse de dénoncer.



15.10.18 – Au Parlement britannique, à la rencontre des élu-e-s intéressé-e-s par la loi Labbé.

La loi Labbé : généraliser le zéro phyto sur les espaces non agricoles

■ Les pesticides bannis des espaces publics depuis 2017 et des jardins depuis 2019

Dès son arrivée au Sénat en 2011, Joël Labbé, précurseur du zéro phyto sur sa commune de Saint-Nolff, décide de s'attaquer aux **usages non agricoles des produits phytosanitaires**, dont la part était alors estimée à 10 % de la consommation nationale.

Suite aux travaux menés en 2012 au sein de la **Mission commune d'information sur les pesticides et leurs impacts sur la santé et l'environnement**, dont le rapport et la centaine de recommandations sont adoptés à l'unanimité, Joël Labbé dépose une proposition de

loi visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Ce texte est adopté en novembre 2013 par le Sénat et en janvier 2014 par l'Assemblée nationale, puis amendé par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte en juin 2015.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. Au cours de ce second mandat, **au 1^{er} janvier 2019, est entrée en application l'interdiction de mise sur le marché, de délivrance,**



14.10.21 – Présentation de la gestion écologique des espaces verts de la ville de Nancy en cohérence avec la loi Labbé.

d'utilisation et de détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardinier·ère·s amateur·rice·s, qui ne peuvent désormais utiliser que des produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique.

Mais Joël Labbé ne souhaite pas en rester là, désireux d'étendre l'interdiction des pesticides aux espaces qui avaient été, à l'époque, exclus du périmètre de la loi, afin de trouver un compromis et faire adopter le texte : près de **20 millions d'hectares de zones non agricoles contiennent à passer au travers des mailles du filet...** En collaboration avec l'association Noé et le député Matthieu Orphelin, il organise en octobre 2019 un colloque au Sénat pour dresser **le bilan et les perspectives de la loi Labbé**, ouvrant de nouvelles pistes pour tendre vers le "zéro phyto" sur l'ensemble des espaces non agricoles. Lors de ce colloque, l'ensemble des acteurs font part de leur engagement dans une forte dynamique enclenchée par la loi Labbé, et l'ONF (Office national des forêts) présente l'abandon de l'usage des pesticides en forêt publique. Ainsi se dessinent les contours de la future loi "Labbé 2"...

■ **L'extension de la Loi Labbé au 1^{er} juillet 2022 : une avancée pour la gestion écologique des espaces verts**



06.07.21 – Rencontre avec Didier Lacroix, président du stade toulousain, autour de la démarche zéro phyto sur les terrains de sport.

Le travail de fond mené par Joël Labbé et Noé avec les différentes parties prenantes débouche le 15 janvier 2021 sur la publication d'un arrêté gouvernemental qui vient combler les lacunes de la loi initiale : **depuis le 1^{er} juillet 2022, la loi "Labbé 2" interdit les pesticides dans les cimetières, copropriétés, hôtels, campings, parcs d'attractions, zones commerciales et parkings, espaces verts des lieux de travail, établissements d'enseignement et de santé.**

La majorité des terrains de sport sont aussi concernés, sauf pour le "haut niveau", qui le sera à partir

du 1^{er} juillet 2025 : il s'agit en l'occurrence des terrains à accès réglementé, utilisés notamment pour la pratique du football et du rugby, des terrains de tennis sur gazon, des golfs et des practices, et en général des "autres équipements sportifs". Cette perspective offre encore quelques mois pour que les collectivités et leurs prestataires se préparent à des changements de pratiques dans des espaces souvent très artificialisés, où la culture du gazon repose sur des équilibres agronomiques fragiles. Tous ces progrès du zéro phyto constituent une **véritable victoire pour la santé et la biodiversité**. C'est aussi un signe d'une **évolution culturelle forte** sur l'acceptation d'une végétation plus spontanée et naturelle en ville, au jardin et dans les cimetières, et sur le rejet croissant des pesticides par les citoyen·ne·s. Cela prouve également que les **alternatives aux phytosanitaires** se développent et sont, à la fois, efficaces et opérationnelles.

Joël Labbé salue la mobilisation de la société civile, celle des élu·e·s locaux·ales et le travail des acteur·rice·s de terrain, qui ont rendu ces évolutions possibles. Il se bat désormais pour **étendre cette réglementation au niveau européen et international**.

Le zéro phyto français, un modèle inspirant au-delà de nos frontières

Grâce à la loi Labbé, **la France est le pays le plus avancé concernant le zéro phyto sur les espaces non agricoles**. Depuis plusieurs années, Joël Labbé travaille avec de nombreux partenaires européens pour faire avancer la réglementation en Europe, avec l'objectif que la loi Labbé devienne une norme européenne.

Depuis l'adoption par le Sénat, en avril 2017, d'une **proposition de résolution européenne** en ce sens, il a multiplié les rencontres d'acteur·rice·s européen·ne·s engagé·e·s dans ce combat, via le réseau PAN Europe¹, à Bruxelles, au Sud Tyrol, à Londres, à Strasbourg...

L'interdiction des pesticides dans certains espaces publics fait partie des points actuellement discutés dans le cadre du règlement européen sur l'usage durable des pesticides ; une opportunité pour voir la loi Labbé se généraliser.

Sur le plan international, Joël Labbé a présenté pour le Congrès mondial de la nature de l'UICN², événement qui rassemble plusieurs milliers de dirigeant·e·s et décideur·euse·s gouvernementaux·ales, de la société civile, des peuples autochtones, des entreprises et du monde universitaire, organisé à Marseille en 2019, une **motion pour "généraliser les techniques alternatives à l'utilisation des pesticides"**. Cette motion française a été adoptée en 2020 à plus de 90 % des voix par les États, les ONG et les deux ministères français impliqués, les Affaires étrangères et l'Écologie. Elle constitue un message fort adressé aux États et aux collectivités, à l'échelle de la planète, pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Là encore, ce travail est l'aboutissement d'une collaboration fructueuse avec l'association Noé.

¹ Pesticides Action Network et Pesticides Free Town.

² Union internationale de conservation de la nature.

ZOOM LES ENGRAIS DE SYNTHÈSE INTERDITS POUR LES USAGES NON AGRICOLES À PARTIR DE 2027

Sur le modèle de l'interdiction des produits phytosanitaires de synthèse sur les espaces non agricoles, Joël Labbé a fait adopter, **par voie d'amendement au projet de loi Climat et résilience, en mai 2021, l'interdiction des engrais de synthèse pour les usages non agricoles**, avec toutefois des dérogations possibles pour les équipements sportifs accueillant des compétitions. Les engrais de synthèse sont principalement utilisés en agriculture, avec un fort impact sur le climat, la qualité de l'air, la pollution des sols et des eaux. Si en volume, leur utilisation pour

l'entretien des espaces non agricoles est bien moins importante, les conséquences en sont tout de même non négligeables, notamment du fait des erreurs de dosage que peuvent réaliser des non professionnel·le·s. En plus d'être polluants et de présenter un bilan carbone et environnemental catastrophique, leur usage (surtout celui des engrais azotés et potassiques) peut entraîner des problèmes de maladies et de ravageurs sur les végétaux qui incitent à l'utilisation de pesticides et fongicides. Par ailleurs, les alternatives existent déjà et sont largement pratiquées dans la lignée du "zéro phyto" par les collectivités, les particuliers ou les professionnel·le·s du paysage. Le secteur des engrais est en effet porteur de nombreuses innovations permettant de se passer de produits de synthèse. Certaines jardineries ont d'ailleurs arrêté de commercialiser des engrais chimiques. Un décret est attendu pour venir préciser les modalités d'application de cet article.

Accompagner les élu·e·s et la société civile dans leur combat contre les pesticides

■ Arrêtés anti-pesticides : solidarité avec les maires !



10.09.19 – Accueil des maires ayant pris des arrêtés anti-pesticides au Sénat.

En 2019, dans la lignée du maire de Langoüet (35) qui avait pris un arrêté anti-pesticides sur sa commune, **une centaine de municipalités décident d'interdire l'usage des produits phytosanitaires sur leur territoire**, ou de porter à 150 m la distance minimum entre les zones d'épandage et les zones habitées ; des maires soucieux de protéger la santé de leurs administré·e·s, qui dénoncent l'inaction de l'État dans ce domaine.

Suspendus, car non conformes à la loi, ces arrêtés symbolisent toutefois le “ras-le-bol” de la population,

en quête d'une alimentation saine et d'un environnement préservé. Joël Labbé a soutenu ce mouvement et accueilli au Sénat les élu·e·s, regroupé·e·s en collectif, en marge du Congrès des maires. Il n'a pas manqué de dénoncer les mesures très insuffisantes prises par le Gouvernement en fin d'année 2019 suite à cette mobilisation, qui fixaient une distance minimale d'épandage de 5 à 10 mètres en fonction des cultures et des produits, ainsi que les modalités de mise en place de “chartes départementales”, supposées définir des règles de “bon voisinage”, mais dont la fonction essentielle, sur le terrain, était de permettre de déroger aux distances d'épandage pourtant déjà très réduites. Un constat partagé par le Conseil d'État, qui à la suite d'un long feuilleton juridique, a publié **un arrêté en juillet 2021, imposant des distances qui restent encore insuffisantes : selon les cas, de 10 ou de 20 m aux abords des habitations**.

Ce même Conseil d'État qui a encore rappelé à l'ordre le Gouvernement en décembre 2022, mettant en avant la “gravité des conséquences du défaut partiel d'exécution (de l'arrêté) en termes de santé publique” et “l'urgence particulière qui en découle”. Oui, il y a urgence à agir !

■ Mobilisé aux côtés des collectifs citoyens anti-pesticides

Dans son combat contre les pesticides, Joël Labbé sait pouvoir s'appuyer sur la **mobilisation de la société civile et des citoyen·ne·s**, qui n'a cessé de progresser en France ces dernières années.

“**L'appel des coquelicots**”, appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse, lancé en 2018 et dont Joël Labbé fut l'un des cent premiers signataires, a recueilli plus d'un million de signatures, fédérant une multitude de collectifs citoyens anti-pesticides partout en France. Plus récemment, en 2021, Joël Labbé a soutenu Valérie Murat et son association **Alerte aux Toxiques** dans leur combat judiciaire contre les acteurs du monde viticole bordelais, suite à la publication en 2020 de

résultats d'analyse de vingt-deux vins labellisés HVE (le label Haute valeur environnementale, cher au Gouvernement, n'offre aucune garantie concernant les pesticides).

Il participe également activement à la campagne **Secrets Toxiques**, initiée par Nature et Progrès France, Campagne Glyphosate France, et Générations Futures et portée par plus de soixante autres associations et groupes locaux, afin d'informer les citoyen·ne·s et d'alerter les décideur·euse·s sur le scandale de la sous-évaluation de la toxicité des pesticides.



13.10.21 – Soutien à l'association Alerte aux Toxiques devant la cour d'appel de Bordeaux.

Soutenir les agriculteur·rice·s victimes des pesticides

■ Plaider la reconnaissance des maladies professionnelles

La dangerosité des pesticides n'épargne bien sûr pas les agriculteur·rice·s, comme le démontre un rapport de l'INSERM¹ de 2021, qui dénombre pas moins de six pathologies graves liées à une exposition professionnelle aux produits phytosanitaires.

Atteints de maladie de Parkinson ou de cancers, les agriculteur·rice·s sont victimes de systèmes de reconnaissance et d'indemnisation défaillants. Ces insuffisances avaient déjà été soulignées au sein du rapport de la Mission commune d'information sur les pesticides



20.10.21 – QAG de Joël Labbé sur la reconnaissance du cancer de la prostate en maladie professionnelle.

et leur impact sur la santé du Sénat, auquel Joël Labbé avait activement participé en 2012-2013. Le 20 octobre 2021, lors des questions d'actualité au Gouvernement, Joël Labbé a obtenu l'accord du ministre de l'Agriculture et de l'alimentation sur **l'inscription du cancer de la prostate lié aux pesticides au tableau des maladies professionnelles**. Cette reconnaissance, fruit notamment du long travail mené par les associations de victimes, constitue une avancée indispensable.

Pour autant, Joël Labbé a mis en garde sur la nécessité d'un décret d'application qui *“permette une indemnisation incluant l'ensemble des victimes”*, avec *“des conditions d'accès qui ne soient pas trop restrictives”*, ce qui n'a malheureusement pas été respecté par le Gouvernement : sont exclues du dispositif les personnes qui ne pourront justifier administrativement d'une exposition de moins de dix années, au mépris des connaissances scientifiques sur le sujet. Le combat pour la reconnaissance des victimes reste, encore une fois, à poursuivre.

¹ Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Pour un dédommagement des pertes dues aux contaminations par les phytosanitaires



Toxicité des produits phytosanitaires.

Autre dommage collatéral de l'utilisation massive de pesticides : **la contamination des sols et des récoltes par des produits phytosanitaires parfois interdits de longue date** ; une problématique particulièrement prégnante pour les producteur·rice·s en agriculture biologique. L'origine de la contamination peut être liée à une dérive, à des produits volatils, comme le prosulfocarbe, ou rémanents dans le sol. Cette situation rend impossible une indemnisation pour l'agriculteur·rice victime de ces pollutions, qui voit sa récolte déclassée ou détruite, sans aucun soutien.

Joël Labbé a donc défendu à deux reprises (projet de loi de finances pour 2023, projet de loi compétitivité de la Ferme France en mai 2023) **un amendement visant à “indemniser des agriculteurs ayant subi une perte ou une dévaluation de production faisant suite à une contamination phytosanitaire dont le responsable ne peut être identifié”**, afin de venir en aide à ces producteur·rice·s laissés·es sans solution.

Lutter sans relâche contre les lobbys



15.05.21 – Trois simulations de décès collectifs, ont été organisés sur le trajet de la manifestation à Lorient.
© Ouest-France

Durant ses douze ans au Sénat, Joël Labbé a systématiquement **dénoncé l'influence majeure des lobbys sur la vie parlementaire**, qui bride l'action politique.

Il en avait même arraché sa cravate dans l'hémicycle en 2015 en guise de protestation face au blocage du vote sur l'interdiction des néonicoïdes au niveau européen, vote largement influencé par les géants des produits phytosanitaires.

Le système agricole basé sur les pesticides est en échec : malgré des soutiens publics massifs, il ne parvient ni à rémunérer les agriculteur·rice·s, ni à nourrir correctement la population, alors que 16 % des Français·es déclarent ne pas manger à leur faim. Mais il reste profitable, **pour certaines entreprises industrielles notamment, qui cherchent, par du lobbying, à nous détourner de la transition vers un système juste, équitable et écologique**. Quitte à passer sous silence certaines données ou à recourir au mensonge...

Un bel exemple en est dernièrement l'étude suédoise, publiée en juin 2023, qui accuse plusieurs fabricants de pesticides **d'avoir soustrait aux autorités européennes des résultats de tests** qui mettaient

notamment en évidence les effets délétères de leurs substances sur le cerveau des animaux de laboratoire exposés *in utero*... Ou, lors des débats sur la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) en 2018-2019 au sujet de l'interdiction d'export des molécules interdites en Europe dans des pays tiers, le **chantage à l'emploi mensonger effectué par Phytéis**, représentant les fabricants de pesticides, pour influencer le vote des sénateurs.

Grâce au travail de médias et d'ONG, Joël Labbé a pu dénoncer au printemps 2023, ce subterfuge auprès du comité de déontologie du Sénat, ce qui a abouti à une **mise en demeure de Phytéis pour "manquement à son devoir de probité."** Une première au Parlement.

Joël Labbé, par son action forte envers les lobbys, est d'ailleurs dans le "collimateur" des géants des pesticides... En 2019, il avait fait l'objet, à son insu, d'un **fichage par le groupe Monsanto**, fichage révélé par le journal *Le Monde*, aux côtés de 200 noms, journalistes, politicien·ne·s, scientifiques ou personnalités, opposé·e·s au glyphosate.

Et continuer le combat aux côtés des scientifiques...

Pas une semaine ne passe sans que paraisse une nouvelle publication scientifique démontrant l'ampleur de l'impact des pesticides sur la santé et l'environnement : **néo-nicotinoïdes**, **glyphosate**, mais aussi **pesticides SDHI**, accusés de bloquer la respiration cellulaire de l'ensemble du vivant, **pro-sulfocarbe**, herbicide qui par sa volatilité contamine les vergers, **S-métolachlore** qui se retrouve dans les sols, les eaux de surface et eaux souterraines, et donc potentiellement dans l'eau potable...

Face à cette accumulation de preuves, les attaques pour freiner l'interdiction de ces molécules sont de plus en plus fortes. On voit donc des **remises en cause de l'Anses**¹ quand elle propose le retrait de pesticides dangereux, ou de **l'Office français de la biodiversité**, qui fait appliquer la réglementation sur ces produits.

Dans ses différentes prises de parole, Joël Labbé n'a jamais manqué de pointer du doigt **le blocage du système actuel qui ne veut pas reconnaître les méfaits des pesticides**. Il s'est toujours efforcé de **remettre les données scientifiques au cœur du débat**, notamment les rapports de l'INSERM², dénonçant les impacts des pesticides sur la santé, ou les **rapports de l'IDDRI**³ et de l'INRAE⁴, qui montrent que la transition vers une agriculture sans pesticides est possible, avec des politiques fortes et coordonnées.



22.10.22 – Joël Labbé aux côtés d'Éric Andrieu, député européen, et de Jean-Marc Bonmatin, chercheur au CNRS Orléans, lors du Congrès européen de l'apiculture, Beecome 2022, à Quimper.

¹ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

² Institut national de la santé et de la recherche médicale.

³ Institut du développement durable et des relations internationales.

⁴ Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.



DÉFENDRE

UN AUTRE
MODÈLE AGRICOLE

L'urgence écologique, toujours plus présente, se fait particulièrement ressentir sur les secteurs agricoles et alimentaires, alors que les agriculteur·rice·s sont parmi les premier·ère·s sur notre territoire à être victimes des changements climatiques. Face à ces enjeux, le développement de systèmes agricoles vertueux et autonomes, ainsi que la relocalisation de l'alimentation, constituent une partie essentielle des solutions. Cette nécessaire évolution doit également s'accompagner d'une régulation de l'accès au foncier et d'une juste rémunération des producteur·rice·s, tout comme du renforcement de l'enseignement agricole public. Autant de sujets que Joël Labbé a porté haut et fort durant ce dernier mandat, face aux tenant·e·s d'une agriculture toujours plus intensive et technologique.



23.06.22 – Les sénateurs écologistes en déplacement sur une exploitation maraîchère bio.

Dénoncer l'industrialisation de l'agriculture et le tout technologique

À contre-courant des attentes des citoyen·ne·s, on a assisté ces dernières années à une **multiplication de projets agricoles industriels sur les territoires**, à l'image de l'émblématique "ferme des mille vaches". Joël Labbé s'est mobilisé contre plusieurs projets d'envergure dans son département du Morbihan, poulaillers géants ou fermes-usine. Il s'est également battu contre les "usines à tomates" qui envahissent la Bretagne, et a défendu en ce sens la suppression d'une niche fiscale bénéficiant aux producteur·rice·s agricoles pour le chauffage au gaz naturel de leurs serres maraîchères. En mai 2023, il a dénoncé, dans le cadre de l'examen de la proposition de loi pour un "choc de compétitivité en faveur de la ferme France", l'épandage des pesticides par drones. Tous ces projets et mesures s'inscrivent dans un **modèle d'industrialisation des productions agricoles et alimentaires allant à l'encontre de la nécessaire transition vers l'agroécologie et de la relocalisation de l'alimentation** ; un modèle qui vient concurrencer des productions

artisanales qui elles, s'inscrivent dans une logique de territoire, d'emplois pérennes, de valeur ajoutée, de protection de la qualité du sol, de l'eau, de l'air... **L'agriculture ne peut pas se résumer à une notion caduque de la compétitivité-prix.** Les aspects environnementaux, sociaux, sanitaires, sont autant de facteurs qui définissent un modèle compétitif.

Le CESE¹ définit d'ailleurs la compétitivité comme la capacité à produire *“une alimentation saine répondant aux besoins des citoyens, notamment en matière de santé, de préservation des ressources naturelles, dont la valeur produite permet une rémunération équitable”*.

Les pouvoirs publics doivent **résister à la pression de certains lobbies agricoles et agroalimentaires**, qui tentent par tous les moyens d'empêcher cette transition tant attendue.

¹ Conseil économique social et environnemental.

ZOOM HARO SUR LES MILITANT·E·S ÉCOLOS

La tendance est inquiétante : on assiste à une réelle progression des actes de violence et d'intimidation envers les militant·e·s et activistes écologistes, qui dénoncent les dégâts du modèle agro-industriel et l'inaction climatique. La récente tentative de dissolution des Soulèvements de la Terre marque une fuite en avant extrêmement préoccupante

dans cette répression, orchestrée depuis plusieurs années par le Gouvernement : loi sécurité globale, projet de fichage massif, cellule Demeter, autorisation des systèmes de vidéo-surveillance biométrique... auxquels s'ajoutent des dispositifs et mesures parfois à la limite de la légalité. Condamné deux fois pour inaction climatique, le Gouvernement fustige les lanceurs d'alerte, qualifiés d'éco-terroristes, plutôt que d'agir en faveur du climat. Continuons à défendre ensemble, pacifiquement, nos libertés fondamentales face aux intérêts privés, et toujours plus de justice sociale et environnementale.

Orienter les politiques publiques en faveur de la transition agroécologique

Pour un véritable soutien à l'agriculture biologique

L'agriculture biologique repose sur une **gestion agricole durable qui préserve la qualité des sols, de l'air, de l'eau et des écosystèmes naturels**. Elle a recours à des pratiques de culture et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels et ayant un impact limité sur l'environnement. Elle exclut notamment l'usage des OGM, restreint strictement l'utilisation des produits chimiques de synthèse et limite le recours aux intrants. Des atouts majeurs, donc, face aux défis environnementaux actuels.

La dynamique de développement de la bio, portée par la PAC (Politique agricole commune) de 2015 et un marché en croissance, avait créé l'élan permettant de convertir chaque année plus de 250 000 hectares en agriculture biologique. Mais en 2017, l'État a mis fin aux aides au maintien, privilégiant les aides à la conversion, et a limité les aides à l'agriculture biologique dans la nouvelle PAC, alors qu'un soutien dans la durée, tant sur la demande que sur l'offre, aurait été nécessaire pour consolider la

filrière. L'inflation a depuis restreint le pouvoir d'achat des ménages. Résultat, **la filière bio est en crise, avec un marché qui ralentit, des conversions en berne, voire des déconversions.** À l'inverse, **des labels alternatifs moins disants sont créés par les pouvoirs publics avec des politiques fiscales incitatives** (label HVE par exemple)...

Par ses amendements, questions parlementaires, interventions et participations aux actions de la société civile, Joël Labbé a été présent sur tous les fronts pour défendre la filière bio, dont la performance économique, sociale et environnementale, est aujourd'hui largement avérée.

Dans l'hémicycle, il a dénoncé à maintes reprises l'insuffisance des aides de soutien à la filière : la fin de l'aide au maintien national, la baisse de 66 % des aides PAC en 2021 pour le maintien en bio, l'insuffisance du fonds d'urgence annoncé en 2023... Il a défendu le renforcement du **crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique et plus de moyens pour l'ITAB¹**. Il s'est battu pour que le projet de loi agriculture et alimentation (EGAlim), voté en 2018, impose les **20 % de bio dans la restauration collective** (objectif qui n'a malheureusement pas été atteint). Sur le terrain, il a participé à de nombreux événements aux côtés des professionnel·le·s : manifestations, assises, salons, dont le Congrès mondial de la bio organisé à Rennes en 2021.

Joël Labbé a également soutenu **un système d'affichage environnemental qui permette de rendre compte des bienfaits de l'agriculture biologique : le Planet-score**. Sur le modèle du Nutri-score, cet affichage doit permettre au consommateur·rice d'être informé·e via une note de l'impact environnemental des produits, du bien-être animal et de l'utilisation de pesticides, et de faire ses choix en connaissance de cause. Alors que l'État met en avant un système de notation inadapté à l'agriculture, qui, contre toute logique, favorise les produits agricoles industriels, Joël Labbé soutient le développement du **Planet-score** et sa reconnaissance par le Gouvernement.

¹ Institut technique de l'agriculture biologique.



02.06.21 – Journée de mobilisation en soutien à la bio aux Invalides à Paris.

■ Les Paiements pour services environnementaux, un outil au service de la transition

Dans le cadre des débats autour de la réforme de la PAC 2023-2027, qui structure le système agroalimentaire européen, la Commission européenne avait proposé un dispositif environnemental obligatoire pour tous les États membres permettant de rémunérer les agriculteur·rice·s qui s'engagent dans des pratiques vertueuses pour l'environnement. C'est le principe des **Paiements pour services environnementaux (PSE)**. En préservant une haie, une mare ou en adoptant des pratiques agronomiques vertueuses, les agriculteur·rice·s ont un impact positif sur la qualité des sols et la préservation de la biodiversité.

Afin de mieux cerner les modalités de mise en œuvre de ce nouveau dispositif, Joël Labbé et la plateforme "Pour une autre PAC", rassemblant 45 organisations de la société civile et du monde agricole, ont organisé le 7 décembre 2018 **un séminaire au Sénat sur la mise en place de Paiements pour services environnementaux dans la PAC**.

Pour Joël Labbé, *“les Paiements pour services environnementaux doivent constituer la base d’un nouveau contrat entre l’agriculture et la société, en même temps qu’un outil au service du changement des pratiques agricoles”*. Si ces aides ont été validées dans la nouvelle PAC, leur mise en œuvre n’est pas optimale : la plateforme pour une autre PAC proposait d’allouer 40 % du budget du premier pilier à ces PSE (le premier pilier de la PAC concerne le soutien des revenus agricoles), mais au final les éco-régimes de la PAC 2023-2027, qui visent à accompagner la transition agroécologique, ne représentent que 25 % des aides du premier pilier. De plus, ils rémunèrent des pratiques qui ne présentent pas d’intérêt pour l’environnement comme la “Haute valeur environnementale” certification qui n’apporte très peu, voire pas de garanties. Cette nouvelle PAC constitue donc, une fois de plus, une occasion manquée.

Au niveau national, un dispositif de Paiements pour services environnementaux a été mis en place en lien avec les Agences de l’eau. S’il présente un intérêt, il n’est déployé que sur très peu de territoires, et n’est pas cumulable avec d’autres aides agro-environnementales, comme les aides de soutien à l’agriculture biologique. Un dispositif largement perfectible donc !

■ L’élevage plein air, une solution face aux enjeux sanitaires actuels



25.10.22 – Manifestation en soutien à l’élevage paysan de plein air.

Les épisodes de grippe aviaire se sont multipliés ces dernières années, obligeant à abattre des millions de volailles. Les élevages de plein air sont touchés de plein fouet, interdits parfois pour des mois, contrariant sérieusement les attentes des consommateur·rice·s et mettant les éleveur·euse·s en grande difficulté.

Pourtant, l’institut Pasteur et les dernières expertises scientifiques de l’Anses ont largement documenté la **responsabilité des pratiques des productions animales industrielles dans la diffusion des virus**.

Dans les élevages plein air, les transports d’animaux limités, l’absence de mouvement de personnel entre élevages, les faibles densités, le développement de l’immunité naturelle sont de réels atouts dans la prévention des épizooties...

Au cœur de la crise, Joël Labbé a défendu avec force la filière aviaire de plein air, **dénonçant les contraintes disproportionnées imposées aux éleveur·euse·s**, sans concertation et sans prise en compte des réalités techniques et économiques de leurs structures, notamment en bio. Il a plaidé auprès du ministère **un ajustement de la politique sanitaire avec une adaptation des mesures de biosécurité aux particularités de leurs élevages, et un soutien financier adapté à leur spécificités**.

Toujours sur le registre du plein air, les écologistes au Sénat ont défendu une proposition de loi de leur collègue Esther Benbassa *“pour un élevage éthique, juste socialement et soucieux du bien-être animal”*, texte qui répondait à une prise de conscience grandissante quant aux **conditions parfois déplorables d’élevage des animaux dans notre système agricole**. Cette proposition de loi visait notamment à favoriser l’accès au plein air de tous les animaux d’élevage et à limiter les temps de transport, tout en créant un fonds de soutien aux agriculteur·rice·s.

Les haies et prairies permanentes : pour réduire l'empreinte carbone du secteur agricole et protéger la biodiversité

Les haies, tout comme les alignements d'arbres le long des routes, représentent un **levier majeur pour atteindre les objectifs climatiques de la France dans le secteur agricole**. Elles constituent des éléments non négligeables des continuités écologiques et contribuent à la qualité de l'air, aux fonctionnalités écologiques des sols, au stockage du carbone et à la qualité paysagère. Elles permettent également le développement d'une filière bois énergie durable. Pourtant, **la France perd chaque année plus de 20 000 kilomètres de haies**, comme le constate un récent rapport du ministère de l'Agriculture ; alors que, pour atteindre nos objectifs de neutralité carbone, il nous faudrait doubler le linéaire actuel de haies d'ici 2050. De même, de nombreuses études et outils de diagnostic montrent que les prairies permanentes, en plus d'être un milieu indispensable à la biodiversité, représentent un **outil essentiel pour diminuer le bilan carbone et azoté des exploitations d'élevage de ruminants**. Joël Labbé a défendu avec force les haies dans la loi Climat et résilience, faisant adopter un **amendement inscrivant dans le code rural l'objectif de protection et de développement du linéaire de haies**. D'autres propositions n'ont malheureusement pas été retenues, comme l'inscription d'objectifs chiffrés d'implantation de haies, ou d'approvisionnement des chaufferies en bois issu de haies gérées durablement... Pour poursuivre le travail, Joël Labbé est également co-signataire de la proposition de loi en faveur de la préservation et de la reconquête de la haie déposée en juillet 2023 par son collègue Daniel Salmon, sénateur écologiste d'Ille-et-Vilaine.

Le texte proposé par les sénateur·rice·s écologistes prévoit d'**inscrire dans la loi des objectifs chiffrés de développement des haies, visant 100 000 km de plus d'ici à 2030. Il propose la création d'un "label" de gestion durable des haies**.



Vue aérienne du bocage dans le sud ouest de la France.

Relocaliser notre alimentation pour des territoires plus résilients

Les Projets alimentaires territoriaux (PAT), un outil à généraliser

Dans le cadre de ses interventions dans l'hémicycle ou sur le terrain, Joël Labbé n'a eu de cesse de rappeler l'intérêt des **Projets alimentaires territoriaux**, introduits par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, pour engager la transition agricole et alimentaire de nos territoires. Outils efficaces au service des collectivités territoriales pour créer des dynamiques de relocalisation, ils permettent de **générer une économie agricole de proximité et une politique alimen-**



19.12.19 – Table ronde “Alimentation saine et durable : quels moyens d’action pour les collectivités territoriales ?” organisée par la délégation aux Collectivités territoriales du Sénat.

taire répondant aux besoins des populations. Dans la loi EGalim en 2018, puis dans la loi Climat et résilience en 2021, il a porté des amendements pour la généralisation des projets alimentaires territoriaux. Un combat qui a en partie abouti, puisqu’une mesure précisant *“au plus tard le 1^{er} janvier 2023, l’État doit veiller à ce que soit déployé au moins un projet alimentaire territorial par département”* a finalement été adoptée. En 2023, le territoire compte près de 430 PAT, dont une quarantaine de niveau 2, reconnus par le ministère de l’Agriculture.

Joël Labbé a également défendu de nombreux amendements pour

accroître les moyens dédiés au développement des PAT, notamment lors des projets de loi de finances, qui ont fini par déboucher sur une **augmentation de l’enveloppe allouée aux PAT dans le cadre du plan de relance en 2021.**

Sur ce sujet de la relocalisation de l’alimentation, Joël Labbé a participé à de multiples événements depuis 2017 : rencontres du Réseau national des Projets alimentaires territoriaux, lancement du site internet interactif PARCEL (Pour une alimentation résiliente citoyenne et locale), Assises territoriales de la transition agroécologique et de l’alimentation durable à Montpellier, Printemps de l’alimentation durable à Oléron...

La résilience alimentaire des territoires, un enjeu de sécurité nationale



28.11.19 – Colloque “Reterritorialisation de l’alimentation” à Paris.

En décembre 2019, Joël Labbé a soutenu la proposition de **résolution portant sur la résilience alimentaire des territoires et la sécurité nationale**, présentée par sa collègue sénatrice Françoise Laborde (groupe RDSE) sur proposition de Stéphane Linou.

De nombreux rapports s’accordent à dire qu’il y a **urgence à adapter notre système de production et de consommation aux changements climatiques.** Face à ces menaces, nos villes, comme nos campagnes, ne sont pas préparées, sous perfusion des grandes surfaces et de

leurs systèmes logistiques. Leur taux d’autonomie alimentaire est de l’ordre de 2 % pour les aires urbaines, et guère plus pour les territoires ruraux, qui dépendent en définitive quasiment des mêmes circuits d’approvisionnement. Il s’agit là d’une importante vulnérabilité de notre nation en cas d’évènements de force majeure pouvant donner lieu à des troubles à l’ordre public.

En ce sens, garantir les conditions d’un niveau minimum de sécurité et d’approvisionnement alimentaire est un devoir pour les autorités publiques qui doivent être en mesure d’assurer une chaîne résiliente, allant du foncier agricole nourricier au consommateur.

ZOOM PROMOUVOIR L'AGRICULTURE INSULAIRE

*Le RAIA, Réseau agricole des îles atlantiques, est une association qui regroupe des agriculteur·rice·s, des porteur·se·s de projet, des citoyen·ne·s et des élu·e·s dans l'objectif de **faciliter le maintien et le développement durable de l'agriculture dans les îles** de la façade atlantique et de la Manche. Depuis plusieurs années, Joël Labbé*

*suit les travaux de recherche-action initiés par le RAIA. Il s'est notamment impliqué dans le travail sur la **simplification et la facilitation de l'accès au foncier** et aux infrastructures agricoles dans les îles. Il a également participé à différents temps forts autour de l'agriculture et de l'alimentation insulaire.*

À Belle-Île-en-Mer, il a suivi la mise en place du Projet alimentaire territorial, porté par le CPIE de Belle-Île, et soutient la création d'une coopérative laitière, qui participera à renforcer l'autonomie alimentaire de l'île, à augmenter la valeur ajoutée des produits, et à renforcer les pratiques agroécologiques locales.

Assurer aux agriculteur·rice·s un revenu juste et un accès au foncier équitable

La nécessaire revalorisation du métier d'agriculteur·rice

À l'automne 2019, Joël Labbé a co-signé une proposition de loi présentée par Henri Cabanel, sénateur de l'Hérault, visant à **prévenir le suicide des agriculteur·rice·s** ; un drame qui frappe nos campagnes chaque jour, révélateur de la grande détresse du monde agricole d'aujourd'hui. La souffrance exprimée par les agriculteur·rice·s est multifactorielle : endettement et manque de revenus, isolement social et géographique, absence de reconnaissance, surcharge de travail, pression familiale... Il a également suivi les travaux du **groupe de travail "Agriculteurs en situation de détresse"**, consacré aux moyens à mettre en œuvre en matière de prévention, d'identification et d'accompagnement des agriculteur·rice·s en difficulté. À l'occasion de l'examen de différents textes de loi, Joël Labbé et ses collègues du groupe écologiste au Sénat ont défendu différentes mesures permettant d'améliorer les conditions de vie des agriculteur·rice·s : sur la **prise de congés**, en proposant d'augmenter le montant du crédit d'impôt permettant de financer le recours au service de remplacement ; sur le développement d'un **fonds mutuel solidaire en cas d'aléas climatiques**, qui garantirait à tous·tes les agriculteur·rice·s d'accéder à un niveau d'indemnisation satisfaisant. Il s'est également fortement mobilisé pour la **protection de la rémunération des agriculteur·rice·s et un rééquilibrage des relations commerciales**, dans le cadre des différents textes de loi EGAlim en 2018, 2021, et 2022 et **contre les traités de libre-échange** (CETA, Mercosur, Australie/Nouvelle-Zélande), qui non seulement pénalisent fortement la transition, via l'importation de produits ne respectant pas nos normes sociales et environnementales, mais aussi nos agriculteur·rice·s, qui se retrouvent face à une concurrence déloyale. Il s'est aussi battu pour le **commerce équitable**, en proposant notamment un **taux de TVA réduit** pour les produits qui en sont issus.

■ Une régulation de l'accès au foncier insuffisante



Vue aérienne d'une exploitation agricole.

La loi promulguée en 2021 portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires, qui entendait aider au renouvellement des générations agricoles, empêchera potentiellement quelques agrandissements massifs, mais ne permettra ni d'installer de nouveaux-elles agriculteur·rice·s, ni de limiter la concentration du foncier dans de grandes exploitations toujours plus intensives. C'est le constat partagé par Joël Labbé et ses collègues,

qui ont porté, en lien avec la société civile paysanne, des **propositions structurantes pour une régulation foncière ambitieuse qui permette de partager et protéger le bien commun qu'est la terre.**

Un accès partagé à la terre est un levier de promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement puisque, bien souvent, on observe une corrélation entre la taille d'exploitation et la qualité de la biodiversité. Aujourd'hui, **l'existence de failles législatives et l'arrivée de fonds spéculatifs dans le secteur agricole se traduisent par des accaparements de terres néfastes pour notre agriculture** et pour notre société : la concentration des terres et la course à l'agrandissement des fermes est synonyme de perte d'emplois, de valeur ajoutée et de biodiversité ; elle est source de difficultés pour de nombreux·ses porteur·se·s de projets, dont certain·e·s sont contraint·e·s de renoncer, faute d'accès au foncier. Rappelons que la terre est la base de notre système nourricier, et qu'il est nécessaire de construire un système transparent et juste permettant une régulation foncière accordée aux objectifs d'installation de nouveaux-elles agriculteur·rice·s et de consolidation des exploitations.

Renforcer l'enseignement agricole public, un enjeu majeur pour l'avenir

■ La formation, un levier essentiel de la transition agroécologique

Les nécessaires évolutions des modes de production agricole appellent à une prise de conscience collective et à **une réelle volonté politique d'accompagnement et d'investissements dans les domaines de la recherche, du développement, mais aussi de la formation.**

Les défis à relever sont immenses : renouvellement des générations (près de la moitié des professionnel·le·s partiront en retraite sous dix ans), changement climatique, biodiversité, bien-être animal, relocalisation de l'alimentation, le tout dans un contexte de difficultés de revenus et de conditions de travail pour un trop grand nombre d'agriculteur·rice·s. Promouvoir une agriculture qui permette demain notre souveraineté alimentaire tout en garantissant la préservation de l'environnement

comme la santé des populations, passe assurément par **le maintien et le développement d'un enseignement agricole public présent sur l'ensemble du territoire**, mandaté pour porter la nécessaire révolution agroécologique, avec des exploitations et des ateliers technologiques dotés en conséquence. Or, derrière un affichage de façade, on assiste depuis quelques années à un réel désinvestissement des pouvoirs publics sur l'éducation et la formation agricole (suppression de postes, réduction des effectifs, dégradation des conditions d'apprentissage et de travail...). Joël Labbé a soutenu les propositions des syndicats, notamment dans le cadre des projets de loi de finances, pour un renforcement des moyens dédiés à l'enseignement agricole public à hauteur des enjeux. Vice-président de la mission d'information sur l'enseignement agricole du Sénat, il a participé aux travaux et à l'élaboration de **45 propositions pour préserver un enseignement agricole de qualité**, permettant de relever les défis de la transition agroécologique et du renouvellement des générations.



29.06.21 – Journée militante en faveur de l'enseignement agricole public dans les Yvelines.

■ Face à la défaillance de l'État, la privatisation du secteur

Si le Gouvernement démantèle le service public d'enseignement agricole, par des baisses de budget drastiques dans le cadre des dernières lois de finances, il favorise un enseignement privé qui lui, profite clairement d'une marchandisation de la formation professionnelle.

L'exemple le plus parlant de cette vision libérale de la formation professionnelle au service d'une agriculture toujours plus productiviste est l'ouverture en septembre 2021 dans les Yvelines de l'école privée d'agriculture HECTAR. Les

détenteur·rice·s de ce vaste domaine de 600 hectares se trouvent être un homme d'affaires influent et une ex-conseillère du président Macron ; le cabinet américain McKinsey est associé au projet, qui bénéficie de subventions publiques. L'objectif est d'y développer une agriculture connectée, en mettant l'accent sur le monde de la "tech" et de l'intelligence artificielle. **Joël Labbé a dénoncé publiquement cette privatisation grandissante du secteur** et a participé aux manifestations des organisations syndicales de l'enseignement agricole. Il s'est également mobilisé, aux côtés des jeunes futur·e·s ingénieur·e·s agronomes d'AgroParisTech et du collectif Grignon2000, pour le sauvetage du domaine historique et patrimonial de Grignon, qui accueillait la célèbre école d'ingénieur·e·s agronomes, déménagée en 2022 sur le plateau de Saclay. Mobilisation qui a payé puisque l'État a renoncé à la vente du domaine à un promoteur privé. Joël Labbé soutient le projet de création en lieu et place d'un centre international sur la transition alimentaire et agricole... public.



30.11.21 – Manifestation pour sauver le domaine de Grignon.

A black and white photograph of a person from behind, raising their right fist in a crowd. The person is wearing a jacket and a backpack. The background is a blurred city street with buildings and other people.

LUTTER

POUR PLUS DE
JUSTICE SOCIALE

La crise sanitaire a bouleversé notre pays et touché des pans entiers de notre économie, avec de lourdes conséquences sociales pour les Français-es. Empreints des valeurs de solidarité chères à l'écologie politique, Joël Labbé et ses collègues ont porté durant ce mandat des propositions ambitieuses pour défendre une action publique juste et équitable, capable de conduire la transition écologique, sans renoncer aux idéaux d'égalité et d'émancipation : lutte contre l'inflation et pour le pouvoir d'achat, mobilisation contre la réforme des retraites, régulation du marché de l'immobilier, accueil des personnes exilées ; autant d'actions fortes du groupe Écologie - Solidarité et Territoires, pour plus de justice sociale.



Participation à l'une des nombreuses manifestations pour plus de justice sociale.

Combattre l'inflation et défendre le pouvoir d'achat

■ Taxer les superprofits, une mesure juste face à la hausse des prix

Les écologistes et l'ensemble de la gauche sénatoriale ont défendu, durant les derniers débats budgétaires, l'idée d'une **taxe sur les "superprofits"** notamment sur les sociétés pétrolières et gazières, de transport maritime ou encore des concessionnaires d'autoroute ; un système fiscal qui permettrait de **réduire les inégalités en mettant les plus aisé-e-s à contribution, pénalisant les profiteuse-s de crise au profit de ceux qui la subissent**. Une idée proposée dans un contexte de crise post-covid, puis énergétique liée à la guerre en Ukraine, alors que certaines multinationales ont engrangé des profits records en 2021 et 2022, et que les Français-es peinent à payer leurs factures.

Selon l'Institut des politiques publiques, cette taxe aurait pu rapporter entre 14 milliards et 44 milliards d'euros. La loi de finances pour 2023 s'est finalement limitée à la transposition d'une taxe décidée fin septembre 2022 au niveau européen, une "*contribution temporaire de solidarité*" ne concernant que le secteur du raffinage et de l'extraction.

Permettre un accès à tous·tes à une alimentation de qualité



06.11.19 – Remise des trophées 2019 des Cantines Rebelles.

Permettre au plus grand nombre d'avoir accès à une alimentation de qualité, c'est déjà s'attaquer à la **restauration collective**, et notamment à la **restauration scolaire** : de la maternelle au lycée, deux enfants sur trois en moyenne déjeunent à la cantine au moins une fois par semaine, soit un total de plus de **sept millions de demi-pensionnaires**. Les repas n'y sont pas toujours bien équilibrés, avec des aliments transformés peu appétissants, alors que la cantine reste un lieu où il est possible d'éduquer les enfants au goût et à la nutrition.

En convertissant les restaurants collectifs au bio et au local, on crée un cercle vertueux. **Les cantines deviennent des leviers permettant à des agriculteur·rice·s de se convertir au bio sur des bases solides, en trouvant des débouchés réguliers près de chez eux.** Et le prix moyen d'un repas contenant 20 % de bio n'est pas plus élevé qu'un repas 100 % conventionnel lorsque l'on fait évoluer ses pratiques d'achat, que l'on s'attache à réduire le gaspillage alimentaire et à composer des menus de saison. Tels sont les arguments âprement défendus par Joël Labbé lors des débats sur le texte de loi EGalim 1, qui a obtenu en juin 2018, après moult rebondissements parlementaires et grâce à une forte mobilisation de la société civile, **l'obligation de 20 % de bio dans les cantines à l'horizon 2022**. L'alimentation durable permet une vraie prise en compte des enjeux de santé et intègre l'évaluation des impacts de la production agricole sur l'environnement, la biodiversité et le réchauffement climatique. Depuis le vote de la loi, Joël Labbé n'a eu de cesse de se battre pour sa bonne application, et pour un soutien de l'État aux collectivités pour accompagner le changement de pratiques. Un combat qui reste à poursuivre car la part du bio ne représente aujourd'hui que 7 % des produits servis en restauration collective.

Joël Labbé et le groupe Écologiste - Solidarité et Territoires défendent également l'idée d'une **Sécurité sociale de l'alimentation durable**, conçue comme une politique publique transversale, qui permettrait de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux actuels. En versant un montant fixe, universel, tous les mois, via par exemple, la création d'une 6^e branche de la Sécurité sociale, montant qui serait à utiliser pour des produits alimentaires durables dans des établissements conventionnés, elle constituerait **un mécanisme inclusif, un véritable droit à l'alimentation, qui encouragerait une alimentation saine et durable**. Elle permettrait donc **d'accélérer la transition agroécologique** par le développement de la demande, tout en travaillant sur une **rémunération équitable des producteur·rice·s**. Cette piste, portée par un collectif d'ONG, a notamment été exposée dans la mission d'information du Sénat sur la **"Sécurité sociale écologique"** menée par la sénatrice Mélanie Vogel. De nouvelles solidarités ainsi créées rendraient plus acceptable socialement la transition écologique et permettrait d'amortir les chocs environnementaux. Les coûts de cette mesure pourraient être amortis sur le long terme, grâce aux économies issues notamment de la diminution des dépenses de santé liées au développement d'une alimentation plus saine, de la simplification de l'aide alimentaire actuelle et de la diminution des coûts liés aux externalités agricoles permise par la transition agroécologique.

Joël Labbé a aussi fait voter des amendements **permettant une meilleure accessibilité aux produits bio au plus grand nombre, en demandant plus de transparence sur les prix et les marges nettes réalisées par la grande distribution**, et l'étude des solutions pour les encadrer. Dans un contexte d'inflation du coût des produits de grande consommation, face aux enjeux de maintien du pouvoir d'achat, il apparaît important de faire la lumière sur les marges commerciales réalisées par les acteur·rice·s de la distribution, notamment sur les produits issus de l'agriculture biologique, dont l'accès à toutes et tous, doit être une priorité. Les grandes surfaces pratiquent sur ces produits des sur-marges, comme l'a démontré une étude menée par l'UFC-Que Choisir en 2017, ce qui explique les **tarifs prohibitifs pratiqués sur le bio**.



Favoriser une alimentation locale et bio.

■ **Le réemploi des véhicules issus de la prime à la casse, une occasion manquée de soutenir les plus modestes**

Dans le cadre du projet de loi Climat en 2021, Joël Labbé avait fait adopter au Sénat un amendement permettant de **recupérer les véhicules les moins polluants, destinés à la prime à la casse, pour développer des services de location sociale au bénéfice des populations les plus précaires**.

En effet, un grand nombre de véhicules en bon état de marche sont détruits via la prime à la casse chaque année, et, pour la plupart d'entre eux, cette destruction constitue un gaspillage écologique, un prolongement de leur durée de vie permettant d'économiser des ressources et du CO₂. Si l'on se doit de développer les mobilités alternatives, force est de reconnaître qu'une voiture est aujourd'hui nécessaire dans de nombreuses situations, pour trouver un travail ou dans certains contextes personnels. Un nombre trop élevé de personnes se retrouvent, encore aujourd'hui, **contraintes de renoncer à un emploi faute de moyens de transport pour s'y rendre**.

L'amendement, en proposant un accès à un coût modique, pour des populations fragiles, à des véhicules réemployés et peu polluants, mettait en place une solution de bon sens, à faible coût et fortement sociale et écologique. Le refus par le Gouvernement et l'Assemblée nationale de cet amendement voté par le Sénat a été une grande déception pour Joël Labbé et ses collègues du groupe écologiste.

Joël Labbé a donc décidé de le transformer en proposition de loi. Son collègue, Guillaume Gontard, continuera à porter le sujet lors de la prochaine mandature, au nom du groupe écologiste.



Les véhicules d'occasion, une alternative accessible aux revenus modestes, qui évite le gaspillage de ressources.

Se mobiliser pour le retrait de la réforme des retraites



16.02.23 – Manifestation contre la réforme des retraites, à Vannes.

Les écologistes au Sénat, uni·e·s avec l'ensemble des groupes parlementaires de gauche, ont largement fait entendre leurs voix **lors des discussions sur le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans**, qui ont secoué le pays au premier semestre 2023. Après quatorze jours de débats, le Sénat a adopté la réforme des retraites dans une ambiance chaotique. Les écologistes ont **dénoncé le coup de force réglementaire opéré par la droite sénatoriale**, qui a privé l'opposition du nécessaire débat démocratique, pour faire passer une réforme reje-

tée par l'immense majorité du pays. Les écologistes ont ensuite continué à s'opposer par tous les moyens républicains existants au parcours législatif de cette réforme, à commencer par une **saisine du Conseil constitutionnel**, avec leurs partenaires, pour dénoncer l'ensemble de la procédure parlementaire, tant sur le fond que sur la forme. Face à l'ampleur de la contestation citoyenne, et pour ne pas davantage fracturer le pays, ils ont appelé le Gouvernement et la droite **à la responsabilité et au retrait de la réforme**. En février 2023, ils ont également déposé une **proposition de résolution visant à réformer la caisse de retraites des anciens sénateur·rice·s** pour plus d'exemplarité et de transparence. La loi sur la réforme des retraites étant aujourd'hui promulguée, ils ont à cœur de poursuivre le travail engagé par toutes les forces de gauche et écologiste pour proposer une vision différente du partage de la richesse, et du rapport au travail et au temps tout au long de la vie.

Renforcer les moyens des collectivités pour réguler le logement



Logements fermés hors saison sur la côte.

Toujours sur le volet social, les écologistes ont porté au Sénat une **proposition de loi pour "renforcer l'action des collectivités en matière de politique du logement"** déposée par Ronan Dantec, sénateur écologiste de Loire-Atlantique. Le Sénat l'a rejetée, alors que la fracture sociale et territoriale consécutive à une inflation immobilière non régulée, en particulier en zone littorale et dans les grandes villes, met gravement en péril la cohésion sociale. Dans certaines zones, le prix des logements a été

multiplié par six en 30 ans, une **spirale spéculative notamment alimentée par le nombre croissant de résidences secondaires**. Alors que le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre rappelait que plus de **quatre millions de personnes sont sans-abris ou mal-logées** aujourd'hui en France, que la situation s'aggrave particulièrement en **zone littorale**, les écologistes proposaient de soutenir la **capacité à agir des collectivités et des acteurs locaux**. Sans politique territoriale du logement adaptée aux spécificités des territoires, c'est le marché de l'immobilier et sa dynamique spéculative qui imposent leur propre politique. Cette situation de très forte tension sur le logement est **particulièrement prégnante dans le département du Morbihan**, et constitue aujourd'hui un défi majeur pour les élu·e·s locaux·ales et les acteur·rice·s public·que·s : difficultés à se loger pour les ménages, difficultés de recrutement pour les entreprises, telles sont les conséquences de la forte attractivité du territoire, que la population locale paie au prix fort. Joël Labbé a soutenu auprès du Gouvernement les demandes des collectivités de son département, notamment de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, de **classification des communes en "zone tendue"**, permettant la taxation des résidences secondaires et ouvrant tout un champ de possibilités aux élu·e·s pour mieux réguler le marché immobilier.



Le Golfe du Morbihan, un territoire sous pression foncière.

Favoriser un accueil digne des personnes exilées

Les mouvements migratoires s'amplifient au gré des conflits, de la pauvreté et du changement climatique. Si l'on peut saluer l'efficacité de la France et de l'Union européenne dans **l'organisation de l'accueil des réfugié·e·s ukrainien·ne·s**, notamment via la directive de protection temporaire, qui garantit un droit au logement et au travail, l'éducation des enfants et des démarches administratives simples, il n'en va pas forcément de même pour les personnes ayant fui d'autres zones de crise, qui se retrouvent bien souvent dans une extrême précarité sur notre territoire. Joël Labbé, en lien avec les associations d'aide aux migrants du Morbihan, a soutenu durant ce mandat nombre de dossiers de familles demandeuses d'asile auprès de la Préfecture. Il conviendra d'être particulièrement vigilant lors des prochains débats sur le **futur projet de loi immigration**, les associations dénonçant d'ores et déjà les effets délétères des mesures contenues dans le texte. Les écologistes continueront de défendre la mise en place d'**une politique migratoire fondée sur l'accueil, le respect des droits fondamentaux et la dignité humaine**.



Camp de réfugiés en Grèce.



PRÉSERVER

LE CLIMAT ET
LA BIODIVERSITÉ

Climat et biodiversité sont intrinsèquement liés, interagissant l'un l'autre. Nous savons aujourd'hui que les écosystèmes naturels jouent un rôle essentiel pour atténuer les changements climatiques.

À l'heure où tous les voyants climatiques sont au rouge, Joël Labbé a poursuivi son combat pour la préservation de la biodiversité, notamment des abeilles, et porté avec le groupe écologiste des propositions ambitieuses dans le cadre de la loi Climat et résilience, en s'appuyant sur le travail mené par la Convention citoyenne.



25.05.18 – Aux côtés des apiculteurs pour demander des mesures d'urgence.

Protéger les abeilles, un combat majeur pour la biodiversité

■ **NON au retour des néonicotinoïdes !**

Le monde est menacé par la **diminution des populations d'abeilles et autres insectes pollinisateurs** qui assurent la fécondation des plantes à fleurs. Dès son premier mandat, Joël Labbé s'est battu pour **inscrire dans la loi l'interdiction des néonicotinoïdes**, ces pesticides "tueurs d'abeilles", interdiction qui a fini par être actée à compter du 1^{er} septembre 2018, après de multiples rebondissements (tout le monde se souvient de Joël Labbé, arrachant sa cravate dans l'hémicycle, en guise de protestation contre le blocage du vote sur sa proposition de résolution pour l'interdiction des néonicotinoïdes en 2015). Cette interdiction signait donc une belle victoire pour la biodiversité ! Mais en 2020, le Gouvernement a accordé une dérogation à la filière betterave, pour faire face à la jaunisse véhiculée par les pucerons. Cette dérogation a été mise en place suite à l'**absence de recherches et de soutien aux alternatives**, malgré la forte opposition et la mobilisa-



20.09.18 – Journée pesticides néonicotinoïdes et biodiversité à l'Assemblée nationale.

tion de citoyen·ne·s, d'élu·e·s, de collectifs d'agriculteur·rice·s, d'ONG, et d'expert·e·s scientifiques. Après avoir fortement combattu cette loi dans l'hémicycle, le groupe écologiste et l'ensemble de la gauche sénatoriale ont alors **saisi le Conseil constitutionnel pour non conformité du projet de loi à l'article 3 de la Charte de l'environnement et à la loi biodiversité**. Recours qui a échoué... La France, qui était jusque-là un modèle dans le monde sur l'interdiction de ces substances, actait un nouveau renoncement écologique.

Pour la préservation de la biodiversité et la promotion d'un modèle agricole durable, les écologistes se sont à nouveau **vivement mobilisés contre le projet de renouvellement de la dérogation en 2023**, alors que plus de 1200 études scientifiques démontrent la toxicité et la persistance dans les sols des néonicotinoïdes.

Afin de concilier respect de l'environnement et soutien aux agriculteur·rice·s, ils proposent **d'accompagner financièrement les agriculteur·rice·s utilisant ces pesticides vers des pratiques vertueuses**. Dans le même temps, ils continuent d'**appeler à la réforme de la Constitution pour y inscrire le principe de non régression environnementale**. D'autres pays, Espagne et Belgique notamment, ont déjà reconnu sa valeur constitutionnelle.

La justice européenne a finalement tranché en interdisant les autorisations dérogatoires d'utilisation des néonicotinoïdes, obligeant le Gouvernement français à se ranger à la décision et à mettre en place une aide financière à destination des betteraviers en cas de pertes de rendements, ainsi qu'à accélérer le développement des alternatives. Une victoire pour les écologistes et ONG après des années de combat...

■ Pour un “Plan Pollinisateurs” ambitieux



Soutenir un “plan pollinisateurs” ambitieux pour préserver les abeilles.

En février 2021, Joël Labbé, membre du Comité de soutien des élu·e·s à l'abeille et aux apiculteurs, aux côtés de 33 parlementaires de tous horizons politiques, a répondu à l'appel de l'association Bee Friendly, de la Fédération française des apiculteurs professionnels, du Syndicat national d'apiculture, de l'association Terres d'Abeilles et de l'Union nationale de l'apiculture française en signant une **tribune appelant le Gouvernement à “un plan pollinisateurs ambitieux” et à “respecter ses engagements en la matière”**.

Une mobilisation nécessaire face à la dramatique situation de l'apiculture en France et aux difficultés de production des apiculteur·rice·s, liées à la dégradation de l'environnement, aux orientations agricoles défavorables aux abeilles, aux pesticides, aux espèces invasives (en particulier le frelon asiatique) et aux OGM.

Après le grave recul que représentaient les dérogations d'usage des néonicotinoïdes sur les betteraves sucrières, ce plan pollinisateurs avait été annoncé “en compensation” par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation. Un plan “*visant à renforcer leur protection pendant les périodes de floraison, et à mieux prendre en compte les enjeux associés aux pollinisateurs au moment de la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques*”, présenté aux parties prenantes le 18 décembre 2020.

Les signataires de la tribune ont appelé le Gouvernement à un plan pollinisateurs à la hauteur des attentes des apiculteur·rice·s et montrant des engagements forts pour la protection de l'ensemble des pollinisateurs et de la biodiversité, intégrant notamment la **révision de l'arrêté abeilles de 2003**, tel que recommandé par l'Anses dans son avis de 2019 .

Après des mois d'attente, le plan pollinisateurs publié le 20 novembre 2021 par le Gouvernement s'est malheureusement révélé décevant, trop peu ambitieux pour garantir une réelle protection de la faune pollinisatrice, avec certaines dispositions souvent trop floues et ambiguës. Le combat continue...

■ Origine du miel : un étiquetage pour plus de transparence

Les Français·es consomment 80 % de miel importé, sans le savoir. Une situation préjudiciable pour les consommateur·rice·s, comme pour les producteur·rice·s. Alors que nos apiculteur·rice·s sont des acteur·rice·s locaux·ales de la biodiversité, ils/elles sont victimes de la concurrence déloyale de mélanges de miels d'importation, notamment chinois ou ukrainiens, qui se révèlent trop souvent frauduleux. Pour en finir avec cette opacité, Joël Labbé a signé en juin 2019, avec 135 de ses collègues parlementaires, **un appel demandant**



L'apiculteur, un des acteurs locaux, garants de la biodiversité.

au Gouvernement d'inscrire dans la loi agriculture et alimentation, le renforcement de l'information du consommateur sur l'origine des miels et le soutien à la production de miel français.

En mai 2020, le Parlement a définitivement **approuvé cette mesure d'étiquetage des mélanges de miel** en 2^e lecture du projet de loi relatif à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires, qui est entrée en application le 1^{er} janvier 2021. Une satisfaction pour Joël Labbé, qui a poussé pétitions et tribunes pour défendre la cause des apiculteur·rice·s français·es, déjà affecté·e·s par les fortes mortalités de leurs colonies d'abeilles. Une mesure qui pourrait être étendue prochainement à l'ensemble de l'Union européenne, là encore le combat se poursuit.

ZOOM FRELOON ASIATIQUE

Le Morbihan, précurseur d'un plan départemental de lutte

Dès 2014, alerté par le monde apicole sur l'expansion du frelon asiatique sur le territoire, Joël Labbé avait impulsé dans le Morbihan une politique de lutte organisée et cohérente contre ce fléau. Cette démarche avait donné lieu, début 2015, à la mise en place d'un groupe de suivi de la lutte piloté

par la FDGDON¹, avec la désignation d'un·e élu·e référent·e par commune, l'incitation au piégeage des fondatrices au printemps notamment, la destruction des nids primaires et secondaires, et la sensibilisation du public.

Cette initiative, qui a porté ses fruits et perdure aujourd'hui, a été citée en exemple dans le guide "Frelon asiatique comment agir à l'échelle de ma collectivité ?" publié par l'UNAF² en mars 2021.

¹ Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles.

² Union nationale de l'apiculture française.

Agir pour le climat, il y a urgence !

■ S'appuyer sur les propositions de la Convention citoyenne pour le climat



05.05.21 – Échange avec le collectif Notre Constitution Écologique avant l'examen du projet de loi Climat et résilience.

Joël Labbé défend depuis longtemps **la participation citoyenne à la fabrique de la loi**. Afin de contrer l'influence des lobbys, les citoyen·ne·s ont un rôle essentiel pour faire bouger les lignes et faire avancer la transition écologique. Mise en place en avril 2019 par Emmanuel Macron, la **Convention citoyenne pour le climat a réuni 150 personnes**, toutes tirées au sort ; un panel représentatif de la diversité de la population française, qui avait pour mandat de définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici

2030 (par rapport à 1990), dans un esprit de justice sociale. Après plus de huit mois de travail, d'auditions et de débats, les 150 membres de la Convention citoyenne pour le climat ont rendu leurs 149 propositions au Gouvernement.

Pour Joël Labbé, ***“les citoyen·ne·s de la Convention, divers dans leurs origines et dans leur connaissance initiale des questions environnementales, ont su créer une intelligence collective, et proposer des mesures fortes.”*** Bon nombre d'entre elles rejoignent les combats qu'il mène depuis des années, notamment sur le développement des circuits courts ou sur la réorientation de la Politique agricole commune vers l'agroécologie. Les élu·e·s écologistes se sont immédiatement engagé·e·s **à reprendre plusieurs de leurs propositions par voie d'amendements dans le projet de loi de finance rectificative pour 2020, dans le projet de loi de finance pour 2021 et dans le cadre du futur projet de loi climat.**

Au cours des débats sur le projet de loi de finances pour 2021, ils/elles ont ainsi défendu des amendements reprenant certaines propositions comme la TVA à 5,5 % pour les billets de trains, l'exonération de la TVA sur les produits commercialisés en circuit court, l'augmentation du fonds vélo pour financer des pistes cyclables... avant de s'atteler au projet de loi Climat et résilience tant attendu.

■ La “vraie loi Climat” des écologistes au Sénat

En 2021, en réponse au projet de loi gouvernemental Climat et résilience, les écologistes au Sénat ont proposé **une “vraie loi Climat”, un ensemble de propositions crédibles, dans chaque secteur de l'économie, à la hauteur de l'urgence climatique.** Pourquoi ?

D'une part, car le texte du Gouvernement et issu de l'Assemblée nationale s'éloignait de l'ambition initiale des propositions de la Convention citoyenne pour le climat et, d'autre part, car il ne tenait pas compte des nouveaux objectifs européens de réduction de gaz à effet de serre. Cette “vraie loi Climat” se voulait **un projet de loi alternatif détaillant des**

mesures structurantes et applicables immédiatement permettant d'atteindre l'objectif de baisse "d'au moins 55 % net des émissions de gaz à effet de serre" par rapport à 1990.

Ce travail a été conduit de façon collaborative – avec les douze membres du groupe – et en lien avec les député·e·s et eurodéputé·e·s écologistes, élu·e·s locaux·ales, maires écologiques, ONG et associations. À la clé, **près de 150 propositions ont nourri les 300 amendements déposés par les sénateur·rice·s écologistes lors des discussions parlementaires**. Ces propositions conciliaient protection de l'environnement et justice sociale, améliorant le quotidien des Français·e·s et notamment des ménages modestes. **Les trois semaines d'examen ont permis l'adoption de certaines avancées portées par les écologistes** comme l'engagement de la France à respecter des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre cohérents avec le nouvel objectif européen de - 55 % en 2030, la dotation d'un milliard d'euros aux collectivités pour financer la transition écologique (finalement supprimée en commission mixte paritaire chargée de trouver un accord entre le Sénat et l'Assemblée nationale), l'interdiction des engrais chimiques pour les usages non agricoles, l'inscription de la protection et du développement des haies et des prairies dans le code rural, l'accompagnement des salarié·e·s impacté·e·s par la crise climatique, l'augmentation des investissements publics dédiés au financement du rail, du vélo et des infrastructures cyclables, l'interdiction des chauffages et climatisations consommant de l'énergie et fonctionnant en extérieur dès 2023, la mise en place d'un maillage équilibré du territoire en termes d'équipement permettant le déploiement des dispositifs de consigne...

Face à l'ampleur de la tâche, ces avancées ne suffiront pas. Le groupe Écologiste - Solidarité et Territoires a dénoncé l'attitude de la droite et du Gouvernement qui ont refusé beaucoup de propositions essentielles pour le climat : refus d'encadrer la publicité pour les énergies fossiles, refus de rendre obligatoire la rénovation énergétique des bâtiments, insuffisance de l'encadrement de la location des passoires thermiques, recul sur les éoliennes, insuffisance des engagements sur les menus végétariens, recul sur la tarification sociale dans les cantines, maintien du *statu quo* sur le délit d'écocide, refus de toute évolution de notre modèle agricole... **Ces oppositions systématiques ne font que retarder les efforts nécessaires pour stopper le changement climatique**, les canicules, l'érosion de la biodiversité, l'appauvrissement des sols et la montée des eaux. De précieuses années sont perdues dans cette course contre la montre contre le changement climatique. **Les écologistes au Sénat ont donc voté contre cette loi insuffisante**, qui trahit l'ambition des propositions de la Convention citoyenne, qu'Emmanuel Macron s'était pourtant engagé à reprendre sans filtre. Les écologistes continueront à persévérer dans cette démarche constructive, en apportant des propositions crédibles à la hauteur de l'urgence, des propositions qui améliorent la vie des gens, changent leur quotidien tout en diminuant leur empreinte environnementale.



© Pixarno, stock.adobe.com



ENGAGER

LE RENOUVEAU
DE L'HERBORISTERIE

Les herboristes n'existent plus juridiquement en France depuis 1941, le monopole de la vente des plantes médicinales étant détenu par les pharmaciens. Réhabiliter ce métier ancestral a été l'un des "chantiers prioritaires" de Joël Labbé dans le cadre de son second mandat.

Ancrée dans la tradition, tournée vers l'avenir, la "filière plantes médicinales", de la production à la vente de ses produits (tisanes, huiles essentielles...), connaît un fort engouement : de plus en plus de personnes prennent soin d'elles grâce aux plantes, et beaucoup souhaitent s'installer comme herboriste ou paysan·ne-herboriste, et partager les savoirs autour des plantes.

Une mission d'information sénatoriale sur l'herboristerie

Joël Labbé a suivi le modèle de la "loi Labbé", qui avait d'abord été envisagée dans le cadre d'une mission d'information sur les pesticides : les missions sont des outils précieux qui permettent à un groupe pluri-politique de sénateur·rice·s de travailler un sujet pendant plusieurs mois, afin de voter un rapport formulant des recommandations.

En avril 2018, le Sénat a mis en place une mission d'information "Herboristerie et plantes médicinales, des filières et des métiers d'avenir", sous l'impulsion de Joël Labbé qui en a été le rapporteur.

Elle a permis une analyse du cadre réglementaire, l'audition de l'ensemble des acteurs du secteur des plantes médicinales, et d'en appréhender les enjeux, en termes de santé, de patrimoine, d'environnement et de développement des territoires.



31.05.18 – Audition de la mission sur l'herboristerie, avec Thierry Thévenin, porte-parole du syndicat Simples.

39 propositions pour l'herboristerie adoptées à l'unanimité par le Sénat

Le rapport et ses 39 propositions ont été votés à l'unanimité des membres de cette mission en septembre 2018. Parmi elles, des propositions pour développer une production locale, durable et de qualité, à l'heure où 80 % des plantes consommées sont importées. Sur le volet patrimonial, le rapport propose d'inscrire les savoirs traditionnels sur les plantes médicinales au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. La mission recommande le réexamen de la liste des plantes médicinales "libérées" du monopole pharmaceutique, afin de l'élargir à celles qui ne présentent pas de risques, et d'étudier la possibilité d'informer

les consommateur·rice·s sur les usages traditionnels des plantes. Aujourd'hui, des personnes autres que les pharmaciens n'ont pas le droit de vendre du bleuet ou des baies de goji, qui sont pourtant d'usage courant. Avec cette proposition, herboristes et paysan·ne·s-herboristes pourraient vendre une gamme élargie de plantes pour les petits maux du quotidien. Le rapport préconise aussi de faire rentrer les plantes dans le système de soin, notamment par la formation initiale des professionnel·le·s de santé, aujourd'hui très réduite pour les pharmaciens et inexistante pour les médecins. L'adoption de toutes ces propositions a constitué un grand pas en avant, même si la mission ne s'est pas accordée sur la reconnaissance des professions d'herboriste et de paysan·ne-herboriste, proposant, sur ce sujet, de poursuivre le travail.

Un travail auprès des acteur·rice·s de terrain



06.09.20 – Fête des plantes et de la bio à Lons-Le-Saunier.

Dans la lignée de ce rapport, afin de promouvoir l'application de ses recommandations et d'avancer sur une proposition de loi "herboristerie", Joël Labbé a organisé en mai 2019 au Sénat, **un colloque sur les métiers de l'herboristerie**, a constitué **un groupe de travail sénatorial pluri-politique** et a sillonné le territoire pour présenter son travail.

Il a ainsi participé à de nombreux événements professionnels (Colloque international des plantes aromatiques, médicinales et de la cosmétopée en Polynésie, Conseil

spécialisé de France-Agrimer, Assemblée générale du syndicat Simples, de la Fédération des paysan·ne·s-herboristes, du Synadiet, de Phytolia ou des écoles d'herboristerie, salon La Terre est notre métier, Journée Plantes et ingrédients naturels en Occitanie...) ainsi qu'à des événements grand public (ciné-débats autour des films *En quête des nouveaux herboristes* et *Simples*, Agir pour le vivant, Marjolaine, Fêtes des Simples, Foire bio de Muzillac...)

Des amendements débattus au Sénat

Il a également proposé des **amendements pour mettre en œuvre des recommandations du rapport**, comme la mise en place de jardins botaniques dans les écoles ou la formation des médecins sur les plantes. Malheureusement, ces amendements ont été rejetés par le Gouvernement, fermé sur la question.

L'un des amendements de Joël Labbé a malgré tout pu aboutir : **sa proposition d'exonérer de la taxe sur l'alcool les compléments alimentaires à base de macérations alcooliques de plantes** a été reprise puis votée par l'Assemblée nationale. Cette taxe, prévue pour les boissons alcoolisées, impliquait une charge administrative forte pour les producteurs, pour de petits volumes d'alcool, et n'était pas justifiée sur le plan sanitaire, ces produits étant consommés pour la santé et à raison de quelques gouttes par jour. Si la mise en application de cette mesure n'est pas encore aboutie, il s'agit d'une avancée pour les paysan·ne·s-herboristes sur le chemin de la simplification, leurs fermes étant soumises à des normes pensées pour l'industrie...

Des avancées pour l'herboristerie

Si le Parlement n'a pas encore débattu d'une proposition de loi sur l'herboristerie, des avancées se sont produites sur le terrain : **une licence professionnelle d'herboristerie a été ouverte à la faculté de pharmacie de Paris**, et **la profession de paysan-herboriste a été reconnue métier émergent** par l'organisme public France Compétence.

L'ANSM¹ a **facilité l'utilisation des huiles essentielles à l'hôpital**, et a enfin **autorisé les pharmaciens à réaliser des mélanges d'huiles essentielles**. Elle a débuté le réexamen de la liste des plantes en vente libre, avec pour objectif la **libération du monopole des plantes ne présentant pas de risque**.

Joël Labbé a également accompagné les herboristes et paysan·ne·s-herboristes dans leur dialogue avec l'administration. Au terme de plusieurs mois, ils ont obtenu l'autorisation d'apporter des conseils plus clairs aux consommateur·rice·s au sujet des plantes. Bien qu'il reste beaucoup à faire, des avancées ont été obtenues grâce à **un travail multi-acteurs** (herboristes, paysan·ne·s-herboristes, médecins, pharmacien·ne·s, écoles d'herboristerie, politiques...).

Enfin, **Joël Labbé a avancé sur une proposition de loi**, en menant un travail juridique qui permettra de proposer un texte adapté à la complexité réglementaire qui entoure les plantes médicinales. Si le contexte Covid a fait prendre du retard à ce dossier, Joël Labbé le transmet actuellement à d'autres parlementaires écologistes pour l'avenir.

¹ Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Préserver la ressource en plantes médicinales sauvages

Les plantes médicinales consommées sont, pour beaucoup, prélevées dans le milieu sauvage. Parmi elles, 20 % sont des espèces en danger, subissant de plein fouet le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, et la hausse de la demande. La mission sénatoriale avait donc insisté sur la **relocalisation de la production et de développement d'une cueillette durable**. Ces problématiques concernent beaucoup de plantes importées fortement consommées, comme l'harpagophytum, menacée du fait de cueillettes trop importantes.

En France, on peut aussi rencontrer ces problématiques, par exemple avec l'arnica, dont la présence régresse fortement. Pourtant des alternatives locales et durables existent comme la pâquerette avec des propriétés proches de l'arnica, ou la scrofulaire noueuse, qui comme l'harpagophytum agit sur les articulations.

Joël Labbé s'est engagé pour le développement d'une production éthique auprès d'acteur·rice·s comme la médecin Aline Mercan, dont il a préfacé le livre *Manuel de phytothérapie écoresponsable : se soigner sans piller la planète*, qui propose des alternatives locales et durables aux plantes menacées. Le travail de l'Association française des cueilleurs, ou du syndicat SIMPLES pour une cueillette durable est également essentiel sur le sujet. Joël Labbé a aussi interpellé les filières et distributeurs lors d'événements comme les rencontres de Biovallée dans la Drôme, les "Rendez-vous d'Herbalia" organisés par l'institut technique ITEPMAI, dans des échanges avec le syndicat des cosmétiques. La marque Biocoop a par exemple décidé de relocaliser ses approvisionnements en PPAM (plantes à parfum aromatiques et médicinales) après son audition par la mission sénatoriale.



“ Impose ta chance, serre ton bonheur
Et va vers ton risque
À te regarder, ils s’habitueront”

René Char

Épilogue

Si je devais choisir les mots qui collent le mieux à mon parcours, je choiserais ces mots-là.

Après 46 ans de vie politique, dont douze années passées au Sénat, j’ai choisi de tourner la page ; c’est aujourd’hui l’heure du bilan : qu’en restera t-il ?

En 1977, j’avais accepté d’être candidat pour compléter une liste aux élections municipales de ma commune de Saint-Nolff dans le Morbihan. Deux mandats d’adjoint au maire et un mandat d’élus d’opposition avaient contribué à m’imprégner de la gestion de la vie locale.

Alors que j’envisageais de quitter la vie publique, vivant mal ma condition d’opposant, c’est suite au Sommet de la Terre de Rio 92 que j’ai pris la décision de construire une liste pour les élections municipales de 1995 : les orientations du Sommet invitaient les collectivités à mettre en œuvre des plans d’actions en faveur du développement durable. C’était pour moi, écologiste dans l’âme, une réelle motivation pour relancer mon engagement. Le développement durable était au cœur du projet porté par mon équipe pendant la campagne. C’est ainsi que je devins maire de Saint-Nolff en 1995, une élection qualifiée de surprise ; élection renouvelée en 2001 et 2008.

Mes trois mandats de maire, de 1995 à 2014, m’ont permis, avec mes équipes successives, d’imprimer une véritable politique cohérente et reconnue de développement durable, appuyée sur un Agenda 21 local. Ces 19 années de maire ont été pour moi une formidable expérience, en prise directe avec la population, ses difficultés, ses souffrances, ses aspirations, ses espoirs.

En 2001, j’ai également été élu au conseil général du Morbihan, puis réélu en 2008. Cette même année, je suis devenu, contre toute attente, président du projet de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan. Il aura fallu lutter vigoureusement face aux opposants au projet pour que celui-ci ne soit pas enterré. C’est en 2014 qu’est né le PNR du Golfe du Morbihan, véritable outil pour un développement mesuré et respectueux des équilibres.

Toutes ces années de politique locale m'auront ouvert les yeux sur la nécessité de faire évoluer le contexte législatif national afin de voir s'accélérer les politiques de transition.

En 2011, c'est sur ces motivations que j'ai pris la décision de me présenter aux élections sénatoriales, sans trop d'illusions, bien sûr. Cette fois, la surprise fut nationale puisque les trois candidats de la liste de gauche du Morbihan (PS, PC, écolo) furent élus, contribuant au basculement du Sénat à gauche pour la première fois de son histoire. Quant à moi, j'étais le dixième élu écologiste, élu inattendu permettant la création d'un groupe écologiste pour la première fois.

Mon installation au Sénat a été chargée de beaucoup d'émotions : passé le temps de l'euphorie de la victoire, il y a eu le retour à la réalité sur l'ampleur de la tâche et le poids des responsabilités dans ce monde si inconnu pour moi de la politique nationale.

Lors de ma première intervention à la tribune de l'hémicycle, je prenais le risque d'inviter Bob Dylan et son emblématique chanson *The times they are a-changin'* pour rappeler l'impérieuse nécessité d'un changement radical. Dans l'ambiance feutrée du Sénat, mes propos suscitèrent étonnement, voire consternation ou mépris pour certains. Qu'à cela ne tienne, j'avais osé, le ton était donné.

Quelques temps plus tard, je découvrais l'existence des missions parlementaires et l'intérêt qu'elles représentaient, en participant à la mission d'information sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement. Les conclusions de cette mission, votées à l'unanimité, montraient à quel point ces molécules présentaient un danger tant pour la santé que pour l'environnement.

Je me suis alors appuyé sur ces conclusions pour travailler sur une proposition de loi visant à interdire l'usage des pesticides sur les espaces publics des communes (je l'avais mis en pratique lorsque j'étais maire) et dans les jardins de particuliers. À entendre mon entourage, j'étais utopiste et jamais une telle loi ne pourrait être adoptée en raison de la législation européenne et de l'influence des lobbies.

Malgré tout, je me mis au travail avec ténacité. Après un parcours du combattant, la loi fut adoptée et promulguée le 6 février 2014. Elle porte le nom de loi Labbé et est appliquée sur les espaces publics des communes depuis 2017 et dans les jardins de particuliers depuis 2019. Les dérogations pour les cimetières et les terrains de sports ayant été levées par voie réglementaire à partir du 1^{er} juillet 2022, ce sont l'ensemble des espaces non agricoles qui sont concernés.

À l'heure du bilan de ces douze années passées au Sénat, cette loi Labbé restera l'acte le plus marquant de mon action parlementaire.

La lutte contre les pesticides néonicotinoïdes m'aura aussi coûté beaucoup d'énergie, au point d'en arracher ma cravate d'indignation à la tribune en février 2015. Leur interdiction, mesure phare en matière de protection de la biodiversité sera votée en août 2016.

Aux élections sénatoriales de 2017, je fus réélu.

Tout au long de ces deux mandats, je me suis beaucoup investi sur les questions liées à l'agriculture et l'alimentation. Je n'ai eu de cesse de dénoncer les méfaits des pratiques agrochimiques sur la santé et l'environnement, la qualité de l'eau, de l'air, des sols, la biodiversité, les pollinisateurs... et de soutenir les pratiques agroécologiques, notamment l'agriculture biologique, respectueuses de la santé et des équilibres environnementaux. Sur cette question de l'agriculture, nous n'avons connu que peu d'avancées tant les lobbies ont d'influence, sur le Parlement comme sur le Gouvernement.

Sur le thème de l'alimentation, l'une des satisfactions aura été la reconnaissance des Projets alimentaires territoriaux dans la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014. Ces PAT mériteraient encore d'être développés et beaucoup mieux soutenus.

C'est aussi après une lutte farouche que nous avons pu obtenir l'obligation de 20 % de produits bio dans la restauration collective.

Enfin, le deuxième mandat aura été marqué par un important travail suite à la mission d'information sur les plantes médicinales et le métier d'herboriste ; nous avons avancé, avec les acteurs de terrain, sur plusieurs recommandations du rapport. Si l'orientation majeure concernant la reconnaissance du métier d'herboriste n'a pas encore abouti, elle est sur la bonne voie.

Voilà quelques sujets que j'ai voulu incarner par mon travail pour tenter d'être efficace.

Avant de tourner la page, je tiens à remercier chaleureusement les équipes qui m'ont accompagné, tant dans mon rôle de maire, que celui de sénateur, ainsi que toutes celles et ceux qui m'ont épaulé dans mes combats et qui m'ont fait confiance.

Et après ? Pour y répondre, je reprendrais mes mots du livre *L'Utopie et la vie* : je continuerai à militer d'une manière ou d'une autre en m'appuyant sur mon expérience et sur mes réseaux pour témoigner, accompagner, encourager.

J'aime beaucoup ces mots d'Albert Camus :

“Aucun homme ne peut mourir en paix s'il n'a pas fait tout ce qu'il faut pour que les autres vivent.”





Conception : Toomak 06.07.05 27 10

www.joellabbe.fr

 **facebook.com/joellabbe**

Directeur de la publication : Joël Labbé

Réalisation : Karine Grosjean,
Sylvie Valet, Fanny Duperray

Couverture : photos Aëla Labbé

*Imprimé à 4 000 exemplaires
sur papier certifié PEFC.*



**GROUPE
ÉCOLOGISTE
DU SÉNAT**
SOLIDARITÉ & TERRITOIRES